GALLIENI IMMOBILIER

GESTION DE BIENS • LOCATIONS IMMOBILIÈRES
103, avenue Foch - boîte postale 710 - 76060 LE HAVRE Cedex
T. 02 35 19 80 80
contact@gallieni-location.fr

DOCUMENTS DU MANDANT NECESSAIRES AVANT MISE EN LOCATION-GESTION

• Carte nationale d'identité et ou Kbis
• Titre de propriété (idéalement avec les annexes).
• Règlement de copropriété, EDD (si soumis au régime de la copropriété).
• Dernière taxe foncière.
• Numéro(s) fiscal(ux) du ou des biens (à récupérer sur le site impots.gouv.fr)
• Dernier décompte individuel annuel de charges (du syndic ou de l'ancien gérant).
• Diagnostics techniques parties privatives et communes (si monopropriété), à valider ensemble.
• IBAN
• Attestation d'assurance Copropriétaire ou Propriétaire Non Occupant (C/P.N.O.)
• Toutes les dernières factures : eau, gaz, électricité, contrats, entretien chaudière, ramonage cheminée, dépannages, réparations…
• Si sinistre d'assurance en cours : tous les éléments en lien avec.

Si le bien est déjà loué :
• Bail, Renouvellement de bail et le cas échéant Acte(s) de caution solidaire.
• État des lieux d'entrée.
• Bordereau du versement de la CAF pour les Aides au Logement.
• Dossier du ou des locataire(s) et le cas échéant du ou des garant(s)
• Relevé de compte locataire annuel ou dernières quittances.
• Attestation d'assurance du ou des locataires.

Si le bien est loué meublé, la liste du mobilier en place est à nous transmettre (cf. le Décret n°2015-981 du 31 juillet 2015 fixant la liste des éléments de mobilier).

Nous nous chargerons d'envoyer le courrier de reprise de gérance à tous les tiers, sans exception.

N'OUBLIEZ PAS D'INSTALLER UN DETECTEUR DE FUMEE – DAAF (pour les baux d'habitation seulement et il est à noter que le DAAF est interdit dans les parties communes)